

NDICI-Europe dans le monde — Programme thématique sur les organisations de la société civile

Examen à mi-parcours

Rapport de consultation des OSC

10 juillet 2023 (en ligne)

La session était présidée par l'unité des collectivités locales, de la société civile et des fondations de la direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA G2), chargée de la gestion globale du programme thématique des OSC et de la coordination de l'examen à mi-parcours du même programme. Les autres services de la Commission européenne présents étaient la DG INTPA G3 (gestion du volet « *Éducation au développement et sensibilisation* » — DEAR) et la DG NEAR A2, supervisant les dotations pour les pays NEAR dans le cadre du programme. Dans son introduction, la Commission rappelle qu'une invitation à la consultation, accompagnée d'une note conceptuelle et d'un ordre du jour de la réunion, a été envoyée début juin.

La première partie de la réunion a été consacrée à une présentation de l'état d'avancement du PIP des OSC, suivie d'une séance de questions-réponses. La deuxième partie s'est déroulée sous la forme d'une discussion ouverte sur des sujets clés proposés pour l'exercice d'examen à mi-parcours.

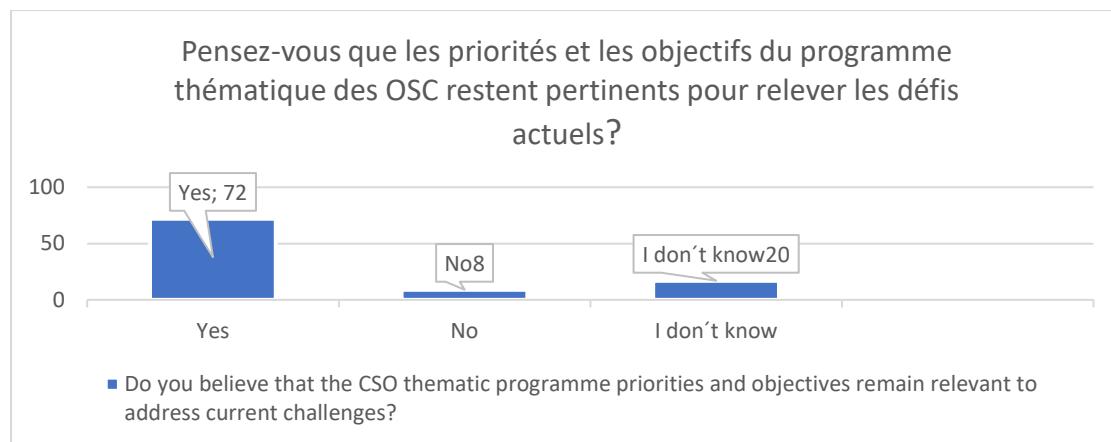
Au cours de la première partie, les participants ont formulé des observations positives sur les initiatives phares du programme (nouveaux accords de partenariat-cadre financier — FFPA, et système de l'UE pour un environnement favorable — Europe du Sud-Est), mais ont souligné la réalité des petites OSC et les difficultés qu'elles rencontrent lorsqu'elles tentent d'accéder à des financements de l'UE. L'importance de l'agenda de localisation des ODD a été mise en évidence, ainsi que la nécessité d'intégrer cette dimension de manière plus approfondie dans les activités du programme. Au niveau local, il y a souvent des acteurs nationaux forts qui pourraient soutenir le développement de la société civile, mais le travail est généralement «sous-traité» aux ONG internationales. Les ONG s'interrogent sur les projets visant à traiter cet aspect à l'avenir. Des observations ont également été faites sur la nécessité d'une plus grande participation des partenaires sociaux au niveau institutionnel, y compris avec les délégations de l'UE, et d'informations sur le dialogue au niveau local. CONCORD a souligné le fait que l'APD allouée directement aux organisations de femmes reste apparemment modeste, malgré la volonté de l'Union européenne d'en faire davantage. Alors que des exemples de bonnes pratiques ont été observés dans plusieurs délégations, CONCORD a souligné la nécessité de continuer à mettre l'accent sur les organisations de défense des droits des femmes et les organisations féministes au cours de la prochaine période de mise en œuvre du programme des OSC.

La Commission a répondu que le programme des OSC promeut une approche inclusive, ciblant une large base d'OSC dans les pays partenaires. Le PIP met fortement l'accent sur le contact avec les jeunes, les femmes et des organisations de base, et cet objectif se reflète dans les orientations fournies aux délégations de l'UE. La Commission a fait référence à l'utilisation de la flexibilité permise par l'IVCDI — Europe dans le monde et le règlement financier dans l'application des procédures applicables aux petites subventions et aux efforts visant à encourager les sous-subventions (soutien financier à des tiers), notamment dans le cadre

d'appels à propositions locaux. Il a mentionné des initiatives phares telles que l'UE SEE (Europe du Sud-Est), qui ont été conçues dans le but de renforcer les capacités des acteurs locaux dans les pays partenaires pour surveiller et réagir aux situations de détérioration ou d'ouverture de l'espace de la société civile. La Commission adhère à la recommandation du CAD de l'OCDE sur l'habilitation de la société civile dans la coopération au développement et l'aide humanitaire de 2020, qui met fortement l'accent sur le soutien à la société civile locale. La Commission note que les feuilles de route par *pays des OSC* de l'UE figurent parmi les outils permettant de localiser la stratégie de l'UE en matière de soutien aux OSC.

Les discussions au cours de la deuxième partie de la réunion ont porté sur des questions clés proposées pour l'examen à mi-parcours, concernant 1) la pertinence continue des priorités et des objectifs du programme, 2) la contribution du programme à l'agenda de l'UE sur le multilatéralisme et 3) la contribution du programme à la lutte contre les inégalités. La discussion a été ouverte par une brève introduction de la Commission sur la manière dont le programme soutient actuellement ces objectifs.

La première question a été abordée en utilisant Mentimeter. Une grande majorité des participants a estimé que les objectifs et les priorités du programme thématique des OSC restent pertinents pour relever les défis actuels.



Lors de l'examen de la deuxième question, les participants ont souligné la nécessité de:

- S'associer à des groupes **régionaux et nationaux** d'OSC. Il a été reconnu qu'il importait d'associer les acteurs régionaux sur des questions spécifiques liées au multilatéralisme et d'**associer** les petites organisations de la société civile locales aux travaux des gouvernements locaux et régionaux;
- Maintenir la FFPA en tant qu'outils clés pour renforcer la capacité des OSC en matière de production de preuves, de plaidoyer, de participation et de représentation dans les processus multilatéraux.
- Fournir un soutien à long terme pour permettre à un **plus large éventail d'OSC de participer aux processus multilatéraux**, en particulier les **mouvements féministes, les droits des femmes et les organisations dirigées par des jeunes** des pays à

revenu faible ou intermédiaire, les organisations de la société civile qui représentent des groupes opprimés;

- Soutenir les **OSC locales à un niveau plus stratégique sur des périodes plus longues** (y compris le financement de base et le développement organisationnel); Faciliter l'accès des OSC aux espaces de plaidoyer multilatéraux ainsi que le soutien au renforcement des capacités.
- Accroître la reconnaissance et une meilleure intégration du rôle des OSC dans la réalisation des ODD.

Lors de l'examen de la troisième question, les participants ont souligné la nécessité de:

- Lutter contre les déséquilibres de pouvoir qui sont au centre des inégalités.
- Soutenir et encourager la coopération entre les OSC et les gouvernements locaux et régionaux
- Promouvoir la collaboration entre les OSC au sein et entre les pays et les régions, en tant que condition essentielle pour accroître l'influence sur les politiques publiques et prévenir les risques d'inégalités croissantes liées à la transformation numérique et à la transition écologique.
- Renforcer la capacité des OSC à rechercher, défendre et plaider en justice sur les droits numériques et les questions liées à la numérisation. Aider les OSC et les militants à développer et à utiliser en toute sécurité des outils numériques, à se protéger contre la surveillance, la cyberintimidation, la désinformation, etc.
- Assurer la participation significative des OSC dans toute leur diversité, y compris les groupes marginalisés et les organisations communautaires.
- Fournir davantage de financement aux organisations de base, en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les communautés locales. Le soutien devrait être flexible et être axé sur les activités essentielles des OSC locales afin de leur donner les moyens de diriger.
- Offrir davantage d'occasions aux organisations locales de travailler avec les autorités locales sur les questions locales, en soutenant le processus de décentralisation.
- Certains pays considèrent toujours que le libellé «genre» est controversé, ce qui entraîne l'exclusion de certaines OSC des approbations des autorités nationales nécessaires aux projets DEAR. L'UE veille à l'intégration d'une composante «égalité entre les hommes et les femmes» dans les projets DEAR en envisageant d'autres options de soutien pour ces OSC.
- Collecter des données ventilées afin de mieux suivre les progrès accomplis dans la lutte contre les inégalités. Soutenir les pays partenaires dans la collecte de données.
- Fournir plus d'espace pour le dialogue et l'échange (inclusif). Accorder d'avantage de soutien aux programmes qui traitent des inégalités à plusieurs niveaux.

À l'issue de la réunion, la parole a été de nouveau ouverte pour une dernière série d'observations générales. Certains participants ont souligné que garantir l'autonomie financière des OSC peut grandement contribuer à l'autonomisation des acteurs de la société civile et à une société plus inclusive et plus participative. Il a également été suggéré que le regroupement de différents représentants institutionnels permettrait de progresser plus

rapidement vers la réalisation d'objectifs communs, c'est-à-dire les **groupes environnementaux et sociaux** pour les ODD et l'Agenda 2030. En outre, l'accent a été mis sur le renforcement de l'appropriation et sur la nécessité d'encourager les acteurs locaux à établir le type de partenariats qu'ils jugent pertinents pour le travail qu'ils doivent accomplir dans leur pays. On a fait observer que *les feuilles de route* étaient un outil puissant au niveau des pays pour qu'elles puissent être consultées. La Commission a indiqué que les feuilles de route peuvent être consultées sur le [site web capacity for development](#). La confidentialité des *feuilles de route* est décidée par les délégations de l'UE si l'on considère que le document contient des informations susceptibles d'entraver les relations avec le pays partenaire.

À l'issue de la réunion, la Commission a invité les participants à formuler des observations par écrit au plus tard le 21/07/2023. En conséquence, des contributions écrites ont été reçues des organisations suivantes: Concord, DSW-IPPF, Hope and Homes for Children, Light for the World, SOLIDAR. Des observations ont été notées, et il a été considéré qu'elles concernaient des aspects déjà abordés dans le cadre du programme ou pouvant être pris en compte dans le cadre de l'actuel PIP des OSC. Ces observations seront examinées plus avant dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi en cours du programme.

Annexes: Participants enregistrés à la réunion; Contributions écrites soumises.